

25 NOVEMBRE : VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, LA LUTTE CONTINUE

Comme tous les ans, et même si la période de confinement n'a pas permis d'organiser un rassemblement, le 25 novembre a été l'occasion pour la CGT 41 de s'exprimer contre les violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes, dans ou hors travail.

Depuis de nombreuses années déjà, les luttes en France comme à l'international ont permis de rendre visibles les violences systémiques contre les femmes et les minorités sexuelles et d'empêcher le recul de droits fondamentaux. A l'instar de l'IVG que les milieux réactionnaires rêvent de voir disparaître comme en Pologne avec un nouveau projet de loi, mis à mal par des centaines de milliers de manifestant·es, et aux USA avec la nomination d'une juge ultra-conservatrice à la Cour suprême, dernier acte démagogique de Trump.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, en France, déjà plus de 89 femmes sont décédées en 2020, sous les coups de leur (ex-)conjoint et l'année dernière les féminicides ont atteint le nombre de 149. Les violences intrafamiliales n'ont pas diminué et les droits des femmes à disposer de leur corps et de leur vie sont toujours remis en question, les idées conservatrices progressent.

Les violences faites aux femmes nécessitent une réponse forte, particulièrement dans cette période de crise sanitaire où la pression augmente sur les femmes, au travail comme à leur domicile. Les périodes de confinement ont démontré que les trop rares aménagements adoptés par les pouvoirs publics sont très insuffisants d'autant plus dans la période actuelle qui renforce l'isolement des cellules familiales où se produisent la très grande majorité des violences.

Au travail, les femmes surreprésentées dans les métiers dits « utiles » ou essentiels sont surexploitées depuis le début de la crise sanitaire avec comme seule contrepartie une vague reconnaissance symbolique sans aucune avancée en termes de revalorisation salariale.

La CGT 41 porte des revendications pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes :

- la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention efficace et l'obligation de négocier sur le sujet.
- Des droits pour protéger les victimes de violences

conjugales : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle.

- Des droits pour que les salarié·es présents dans des entreprises sans syndicat puissent être défendus et accompagnés face aux violences sexistes et sexuelles.
- L'obligation de formation des professionnel·les, RH, manager·ses, IRP et de sensibilisation de tous les salarié·es.
- Le soutien aux associations qui agissent en faveur des droits des femmes et des minorités sexuelles.
- L'arrêt de la complaisance envers les agresseurs, y compris au sein des instances dirigeantes.
- L'augmentation générale des salaires et la reconnaissance de qualifications professionnelles de haut niveau pour les salarié·es et agent·es publics des secteurs de la santé, du médico-social, du social, du commerce, des services à la personne, de la petite enfance, de l'éducation. Secteurs très largement féminisés, sous-payés et sous-qualifiés.
- La non-privatisation du 39-19, numéro d'appel d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Elisabeth Borne « a demandé que le processus de ratification de la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la violence et le harcèlement au travail puisse être accéléré. » Cela signifie que la pression que la CGT a exercée sur le gouvernement en revendiquant systématiquement la ratification de la convention 190 porte ses fruits. En élargissant le champ de la responsabilité de l'employeur·se lors des violences sexistes et sexuelles et si elle crée des droits nouveaux cette ratification va modifier le droit français en profondeur et mieux protéger les femmes contre ces violences insupportables.

